



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 26

Acte télétransmis en préfecture
le 03 JUIL. 2023

Acte publié électroniquement
le 03 JUIL. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2023

OBJET : Ajustement du tableau des effectifs au 1er juillet 2023

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	11
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	9	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 13 juin 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 20 juin 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Monsieur Olivier FEVRIER, Monsieur Joël BARDEL et Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Monsieur François LASSALLE-CLAUX par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022, approuvé par délibération du Conseil d'administration le 27 septembre 2022,

VU la liste des emplois transformés, créés, supprimés repris au sein de l'annexe ci-jointe,

VU l'avis du Comité social territorial du 1^{er} juin 2023,

CONSIDÉRANT que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que la modification du tableau des effectifs relève de la compétence du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir à jour le tableau des effectifs, de créer, transformer et supprimer des postes pour répondre aux besoins de la Collectivité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}: De transformer les emplois listés en annexe.

ARTICLE 2: De modifier le tableau des effectifs conformément à la présente délibération.

ARTICLE 3: D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.



Pour extrait conforme,
P/Madame le Maire - Présidente,


Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Annexe Ajustement du tableau des effectifs

Direction	Service	Cat.	Grade d'origine	Emploi d'origine	Cat. après transf.	Grade après transformation	Emploi après transformation	Emplois budgétaires		Effectifs pourvus		Date d'effet	Observations
								TC*	TNC*	Titulaires*	Contractuels*		
Centre Communal d'Action sociale	Pôle sénior	C	Agent de maîtrise principal	Assistants séniors	C	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Assistants séniors	1		1		01/07/2023	Transformation d'emplois
Centre Communal d'Action sociale	Pôle sénior	C	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Serveur au Club de la Planchette	C	Agent de Maîtrise	Serveur au Club de la Planchette	1		1		01/07/2023	Transformation d'emplois

Acte à classer**202306_26**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-03T15-39-51.00 (MI246114801)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230620-202306_26-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Délibération relative à l'ajustement du tableau des effectifs au 1er juillet 2023

Date de décision : 20/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
 4.1.1. création, transformation, suppression de poste

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [délib 26.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/07/23 à 15:39

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Transmis

Date 03/07/23 à 15:39

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Accusé de réception

Date 03/07/23 à 15:52

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération relative à l'ajustement du tableau des effectifs au 1er juillet 2023

Date de transmission de l'acte : 03/07/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/07/2023

Numéro de l'acte : 202306_26 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230620-202306_26-DE

Date de décision : 20/06/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création, transformation, suppression de poste